



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 18h30, suite à la convocation du 24 janvier 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE

Absents excusés : Pierre FAUCHER (pouvoir à Milena LOUBRIAT), Sébastien SAGNE

### VOIRIE

La Commission des travaux, après avoir parcouru les routes de la commune et après en avoir débattu, a priorisé les travaux de la route de la Courtine dont la dégradation est importante.

Le coût estimatif de l'opération d'un montant de 95 000 € HT se décompose comme suit :

- Travaux : 93 450 € HT
- Imprévus : 1 550 € HT

Exceptionnellement en 2022 les subventions de l'Etat (DETR) et du Département peuvent se cumuler comme suit :

Financeurs	Département 28 %	Etat DETR 40 %	Commune 30 %	Total HT
Montant de la participation	27 000 €	38 000 €	30 000 €	95 000 €

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Mme le Maire à présenter les demandes de subventions.

Pour mener à bien ce dossier nous ferons appel au cabinet « Conseil Voirie Aménagements » d'Objat dont les honoraires s'élèvent à 950€ HT. Approuvé à l'unanimité.

### CCAS

La loi NOTRE du 7 août 2015 autorise, dans un but de simplification, les communes de moins de 1 500 habitants à remplacer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont le rôle consiste à apporter des aides aux personnes dans le besoin, par une commission qui reprend ses compétences. En conséquence son budget sera absorbé dans celui de la commune qui assurera la compétence sociale au moyen d'une commission dédiée qui sera présidée par un élu et qui sera composée aussi de membres de la société civile nommés par arrêté.

Le Conseil approuve à l'unanimité et les démarches nécessaires seront faites pour mettre en place la commission.

### DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur installé devant la mairie, dont l'acquisition remonte à 2011, est hors d'usage. Son remplacement est urgent. Après présentation de divers devis, celui de la société SCHILLER est retenu pour un montant de 750€ HT ; un contrat d'assistance de trois ans (dont la première année est gratuite) est proposé à 84€ HT. Approuvé à l'unanimité.

Fin de séance à 20h30.